

PERREFITTE

MOBILITÉ

**Mobilité électrique**

Des places de stationnement pour véhicules électriques pourraient être mises à disposition sur le stationnement du restaurant de l'Etoile ainsi que sur le parking de la halle de gymnastique.

M3

**Concept de mobilité douce**

Des places vélos / trottinettes pourraient être ajoutées / créées (halle de gym, école). Depuis 'Vers l'école', poursuivre le chemin 'doux' au plus direct en traversée du Gros Clos (halle de gym) jusqu'à la route cantonale.

M7

BIODIVERSITÉ

**Surfaces perméables**

Les parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur tout en étant imperméables pourraient raisonnablement, lors de prochaines réfections, être envisagés avec des revêtements perméables.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

En termes d'arborisation, ci-dessous quelques suggestions pour contribuer à embellir mais avant tout ombrager par de grands arbres :

- le marquage des portes Est et Ouest sur la route cantonale ;
- en alignement, entre l'entrée Ouest et Gros Champ, entre l'entrée Est (Cagreu) et Le Vélie ;
- la cour d'école ;
- le Sud du bâtiment de l'Administration communale ;
- la cour de la halle de gymnastique (ou la protéger par une 'canopée' photovoltaïque) ;
- les dépendances routières ;
- la végétation aux abords de la Chalière dans le secteur du Pré Papon plus particulièrement et du Ruisseau 'Derrière les Crêts' ;
- les arrêts de bus 'Rouge Champs' et 'Blocs'.

B3

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

Il est à saluer qu'une inspection régulière des berges de La Chalière est menée par la Commune. La Commune se doit en effet de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Perrefitte, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 46% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 67% ont été construits avant 1980 et accaparent 78% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Perrefitte pourrait produire 5 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'240 ménages. 20 % de ce potentiel pourrait être produit par les 14 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 6 % de ce potentiel, soit la consommation de 69 ménages. En 2019, Perrefitte comptait 204 ménages.

E3
E5**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Perrefitte. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4